

Georges Viard
Université de Lorraine

LES EMBLEMATA DU LANGROIS GENTIL CORDIER (1598)

Les historiens n'ont porté, durant longtemps, qu'un regard un peu hautain sur toute une littérature et des images considérées comme secondaires et de faible utilité pour la connaissance des événements du passé, tels les recueils d'emblèmes, si en vogue au XVI^e siècle. Leur intérêt pour les fêtes officielles les a conduits cependant à étudier les décors éphémères placés dans les rues des villes, notamment lors des entrées des souverains ou d'importants personnages, décors qui faisaient place à bien des maximes morales et distiques louangeurs et qui révélaient ainsi tout un arrière-plan psychologique, un ensemble de croyances et d'attitudes que les responsables des cités s'efforçaient de faire partager à l'ensemble de la population.

Le grand travail de Paulette Choné sur les *Emblèmes et la pensée symbolique en Lorraine*¹ invitait à interroger de façon beaucoup plus systématique toute cette littérature et ouvrait la voie à une recherche élargie dont ce colloque est une manifestation. C'est du reste Paulette Choné qui m'a demandé de prêter attention à l'œuvre du Langrois Gentil Cordier, objet de cette communication, une œuvre dont les érudits locaux connaissaient l'existence mais envers laquelle ils n'avaient pas montré bien grande curiosité, non plus qu'envers son auteur². Aussi, avant de préciser le contenu des *Emblemata* et de présenter les illustrations qui les accompagnent, il n'est pas inutile de rappeler brièvement le peu que l'on sait de la vie de l'écrivain.

Regnault Cordier en son temps

Regnault dit Gentil Cordier naquit à Langres sans doute vers 1550-1560 ; l'absence de registres paroissiaux pour cette période ne permet pas d'être plus précis. Il était fils, non pas, comme on l'a écrit parfois, d'Étienne Cordier, tanneur, mais de Didier Cordier, procureur, et de Nicole Chauderon, son épouse³. Sans doute fréquenta-t-il le collège de sa ville natale⁴, puis il se rendit à Rome pour se perfectionner dans la connaissance de la langue et de la littérature latines. Il s'y ennuya mortellement et le dit longuement dans une lettre écrite en prose latine à son ami et ancien condisciple, Jean Paultheret, un temps régent au collège de Langres, futur principal du collège de Vesoul et, plus tard, dernier principal du collège de Langres avant l'entrée en fonction des jésuites en 1630.⁴

Revenu à Langres, Cordier y exerça peut-être la profession d'avocat : lui-même se dit « *jurisconsultus* » et son ami Petitjean le salue d'un triple « *Rhetor, Vates, Causidicus* », orateur, poète, avocat⁵. Peut-être fut-il également, durant quelques années, régent au collège⁶. En 1600, il fut appelé à exercer la charge de principal du collège de Chaumont qu'il remplit jusqu'en 1608 moyennant 500 livres tournois par an⁷. Après quoi l'on perd sa trace. Il serait mort vers 1620⁸.

Contrairement à ce qui a été longtemps écrit Regnault Cordier n'appartenait pas au clergé. Marié à Jeanne Barillot, il en eut au moins quatre enfants, deux nés à Langres (Pierre, baptisé à Saint-Pierre le 30 avril 1595, et Didière, baptisée le 23 janvier 1597) et deux nés à Chaumont (Anne, baptisée à Saint-Jean-Baptiste le 11 janvier 1603, et Guiette, baptisée le 9 août 1604)⁹. Regnault Cordier avait par ailleurs plusieurs frères et sœurs dont on entrevoit l'existence à travers les actes notariés liés à la location, puis à la vente de la maison paternelle en 1596 (28 septembre) et 1603 (10 mai). L'un d'eux, Didier, fut régent au collège de Chaumont lorsque son frère en assurait la direction¹⁰.

Regnault Cordier publia des œuvres assez diverses. À peine arrivé à Chaumont, il fit paraître *Quatre discours dévots et nécessaires à l'institution du chrétien*, petit in-12 imprimé par le Chaumontais Quentin Maréchal en 1601 et provoqué par le double événement du Jubilé de 1600 et du Grand Pardon de Saint-Jean :

Puisque j'ai ce bonheur d'entrer en vostre ville et y accepter la charge de laquelle vous m'avez honoré l'an du jubilé des François et l'an d'une seconde et particulière grâce qui est le pardon perpétuel octroyé en vostre église paroissiale par nos saintz Pères de Rome, j'ay pensé qu'il ne seroit point désagréable ny messéant de faire servir cette heureuse rencontre à l'instruction du public, puisque j'ay pris charge d'instruire et d'estre comme un père public à vostre jeunesse¹¹.

Cordier consacrait ses quatre discours à la pénitence, aux indulgences, à saint Jean-Baptiste et au Grand Pardon, aux superstitions qui